

An aerial photograph of a rural landscape at dawn or dusk. In the foreground, a blue tractor is pulling a red implement through a dark, tilled field. The middle ground shows a large, green field with a small farmstead and trees. The background features rolling hills and a misty atmosphere. The sky is a soft, warm orange.

VIOLLEAU®
AKIOLIS

Engrais organo- minéral SK

- 4.2.8 + 4 MgO

Engrais organo-minéral SK

- 4.2.8 + 4 MgO

Redonnons à la terre ce qu'elle nous a offert

Les engrais organo-minéraux participent à la vie microbienne du sol tout en apportant des éléments nutritifs aux cultures. Elaborés avec des matières premières organiques et minérales sélectionnées pour leurs intérêts agronomiques, les engrais organo-minéraux apportent l'azote organique nécessaire au bon fonctionnement de la vie du sol, ainsi que des éléments nutritifs utilisables par les cultures

MATIÈRES PREMIÈRES

- ✓ Poudre de viande (traitement par séchage)
- ✓ Coques de cacao
- ✓ Sulfate de magnésie
- ✓ Pulpe de raisins
- ✓ Sulfate de potassium



CONDITIONNEMENT

- ✓ Big bag 500 kg
- ✓ Vrac
- ✓ Sac 25 kg

CARACTÉRISTIQUES TECHNIQUES

- ✓ Fertilisant : Type 2
- ✓ Calibre bouchons : 4,5 mm
- ✓ Densité produit : 0,80 (+ ou - 0,01)



Nous contribuons au financement du programme ADIVALOR pour la collecte et le recyclage des big bags.



ENGRAIS ORGANO-MINERAL
NPK NF U 42-001-3
Produit utilisable en
agriculture biologique
conformément au règlement
(UE) n°2018/848

Vigne



Maraîchage



Arboriculture



Espaces verts



ÉLÉMENTS

(% sur produit brut)

Engrais organo-minéral SK - 4.2.8 + 4 MgO

Azote (N) total	4 %	Oxyde de calcium (CaO)	4 %
dont N organique	4 %	Oxyde de magnésium (MgO)	4 %
Anhydride phosphorique (P ₂ O ₅)	2 %	Anhydride sulfurique (SO ₃)	14 %
Oxyde de potassium (K ₂ O)	8 %
Matière organique	55 %	Cuivre (Cu)	18 g/T
C/N	6	Bore (B)	-
.....	Zinc (Zn)	62 g/T
Matière sèche	90 %	Manganèse (Mn)	6 g/T
.....
ISMO	0,2		

VIOLLEAU
AKIOLIS

05 49 80 74 02

contact@violleau.fr

Fabriqué en France. Facile à stocker et à épandre, sans odeur. L'accès aux animaux d'élevage aux pâturages est interdit. L'utilisation des récoltes comme fourrage est interdite pendant au moins 21 jours après application. Sous produits animaux de catégorie 2 et/ou 3, non destinés à la consommation humaine et animale. Interdit pour l'alimentation animale, ne pas stocker à proximité d'aliments pour animaux d'élevage. Ne pas ingérer, se laver et se sécher les mains après usage.

25 novembre 2024

PFB3100 - ENGRAIS ORGANO-MINERAL SK - 4.2.8 + 4 MgO